Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251125-2025_09_TRAV2-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 19 novembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ***M. BRIEND Stéphane, Maire*** **Présents** : S BRIEND - E BURON - G JEHANNO - M HAICAULT - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h20) - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE (arrivé à 19h06) - N BILLAUD (arrivé à 19h05) - J COLLEU - G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C LE MOUAL donne pouvoir à MA BOURSEUL - G COLLET donne pouvoir à O COLLIOU - K QUINTIN donne pouvoir à Stéphane BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - MA BOURSEUL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 09 – TRAV 2

TRAVAUX DE VOIRIE RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENTS DIVERS : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Présentation :

Le marché précédent relatif aux travaux de voirie, réseaux et aménagements divers prenant fin au 8 septembre 2025, la commune a relancé une nouvelle consultation afin de conclure un nouveau marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois à compter du 1er décembre 2025.

Une procédure de marché à procédure adaptée telle que définie aux articles 4 et 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ainsi qu'aux articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a donc été lancée. Un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 20 juin 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 1er août 2025 à 12h00.

Cinq entreprises ont déposé une offre : Eurovia - Eiffage - SRTP – Colas - SPTP.

Après analyse, il apparait que l'entreprise Colas a présenté l'offre la mieux disante avec un montant minimum de 150 000 € HT. Cette analyse a été validée par la commission d'achats publics réunie le 20 octobre 2025.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- ATTRIBUE le marché relatif aux travaux de voirie, réseaux et aménagements divers à l'entreprise Colas pour un montant minimum de 150 000€ HT par an,

- AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant et à procéder à sa notification.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR